

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie **le vendredi 26 janvier**, à 19 Heures 00,

PRESENTS : Mme BERNARD Françoise, Mme AUPETITALLOT Valérie (arrivée à 19 h 45), M. PLASSE Yves, M. COUEIGNAS Jacques, M. DUZELIER Cédric, M. TROIS VALETS Gilles, M. SERRE Pascal

ABSENTS (excusés) : Mme MONIER Isabelle (excusé), M. CHAMBON Jean Pierre,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SERRE Pascal

a pris les décisions suivantes :

1) Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2017.

2) Billom Communauté : rapport de la CLECT et attribution de compensation 2018

Le Conseil Municipal a accepté de valider le rapport de la CLECT du 15 novembre 2017 de Billom Communauté afin de tenir compte des dépenses liées aux démarches d'élaboration/révision/modifications de documents communaux, Il approuve que, pour 2018, le montant de l'attribution de compensation 2018 pour la commune soit de 20 062 €.

3) Aménagements au titre des amendes de police Rue du Clos et du Pironin

Les élus approuvent le projet d'aménagements de sécurité Rue du Clos et Rue du Pironin réalisé par la division routière départementale du Puy-de-Dôme, pour un montant des travaux de 44 405 € HT.

Ce dossier fait doublon avec le dossier d'Auvergne Etudes. Mais l'Assemblée décide de demander une subvention dans le cadre de la répartition pour 2018 du produit des amendes de police, en matière de circulation routière, le taux de subvention étant de 75 % du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 7 500 €.

4) Tableau des emplois

Madame le Maire fait le point sur le tableau des emplois actuels et précise que :

- Madame MOSNIER est partie en retraite au 1^{er} janvier 2018 en quittant son poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 5 heures hebdomadaire ;
- Monsieur NUGIER terminera son contrat CAE début mai 2018 et il y a bien peu de chances que son embauche puisse être reconduit sous cette forme. Etant très satisfait de son travail, la commune entend bien le garder.
- Madame HERNANDEZ ayant réussi en 2014 l'examen professionnel de rédacteur principal 2^{ème} classe, a été inscrite à ce poste sur la liste d'aptitude du CDG 63 le 15 décembre 2017 au titre de la promotion interne. Il est proposé de la nommer à ce nouveau grade, ce qui correspond à une augmentation mensuelle de 49 € ;
- Madame MONIO, actuellement sur le poste de secrétaire de mairie contractuel, terminera son contrat d'un an en avril prochain. Son poste peut être renouveler jusqu'à 6 ans

Le poste de travail de Madame TISSIER a été modifié afin qu'elle puisse assurer le ménage à l'école dans son temps de travail hebdomadaire de 20 heures. Elle passera moins de temps au service technique avec M. NUGIER.

M. NUGIER pourrait être embauché sur un poste d'adjoint technique de 20 heures hebdomadaire. La charge financière sera atténuée par le poste de Mme MOSNIER à 5 h, non remplacement, soit un surcoût de 376 € par mois à payer, soit un total annuel de 4 512 €.

Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide :

* de créer un emploi de rédacteur principal 2ème classe, en raison de la réussite d'un agent à l'examen professionnel et de sa nomination sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme du 15 décembre 2017, tout en conservant le poste d'adjoint administratif 1ère classe pendant le temps du stage de 6 mois,

* d'augmenter à 20 heures hebdomadaire le temps de travail du poste d'adjoint technique 2ème classe de 5 heures hebdomadaire,

Et de modifier le tableau des emplois de la façon suivante

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Adjoint technique 2ème classeC.....1.....1.....	20 h
Adjoint technique 2ème classeC.....1.....1.....	20 h
Rédacteur principal 2ème classeB.....1.....1.....	16 h
Adjoint admin pal 1ère classeC.....1.....0.....	16 h
TOTAL		4	3	

Agents non titulaires (emplois pourvus)	Catégorie	Secteur	Rémunération	Motif du contrat
Adjoint admin pal 2ème classeC.....	Administratif	IM 364/12 h hebdo	article 3, alinéa 3 – loi du 26/01/84
TOTAL				

5) Financement des travaux de réhabilitation de la station et des réseaux

Besoin en trésorerie :

Afin de permettre le paiement des factures des travaux de réhabilitation de la station d'épuration et des réseaux dans l'attente du versement de la totalité des subventions en fin de chantier, un financement à court terme type ligne de trésorerie ou prêt in fine pour un montant de 100 000 € est nécessaire.

Monsieur PLASSE présente les offres de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal décide de souscrire sur le budget annexe assainissement **un prêt in fine**, auprès de la Caisse de Crédit Agricole sur une durée de 2 ans.

Montant : **100 000 €**

Taux fixe : **0,50 %**

Paiement des échéances : **annuelle**

1ère échéance : **15/02/2019**

Madame le Maire est chargée de signer le contrat prêteur et tous les documents se rapportant à cette décision.

Besoin en financement :

Afin de financer les travaux de réhabilitation de la station et des réseaux après versement de l'ensemble des subventions, la commune souhaite emprunter la somme de 210 000 €. Sur le budget annexe assainissement, il reste un emprunt à rembourser dont la dernière échéance, d'environ 10 000 €, est en 2018.

Monsieur PLASSE présente les 3 offres parvenues en mairie, à savoir la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

Les élus se mettent d'accord sur un remboursement du crédit sur 20 ans et une 1ère échéance décalée sur 2019, pour ne pas à avoir à rembourser 2 échéances en 2018. Ils retiennent à l'unanimité l'offre du Crédit Mutuel sur une durée de 20 ans

Montant : **210 000 €**

Taux fixe : **1,58 %**

Paiement des échéances : **annuelle**

1ère échéance : **2019**

6) Fixation de la surtaxe d'assainissement part collectivité année 2018 et 2019

Pour rappel, le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune s'élève à 0,75 € HT par m³ depuis 2007. Afin de pouvoir financer l'échéance annuelle de l'emprunt de 210 000 €, M. FOURNERET, assistant à maîtrise d'ouvrage, a réalisé une note proposant d'augmenter ce montant de 0,52 € HT, soit un prix global de 1,27 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter la surtaxe d'assainissement sur 2 années successives de la façon suivante :

* Année 2018 : augmentation de **0,30 € HT**, soit un montant de la surtaxe de **1,05 € HT par m³**;

* Année 2019 : augmentation ajustée en fonction des besoins et de la consommation réels.

7) Affaires Diverses

- **DP Division parcellaire** : Un administré s'est vu notifier trop tard la décision de sursis à statuer de sa division parcellaire en recommandé, l'accord a été réputé tacite. Le Grand Clermont a été informé de ce problème et l'avocate a été saisie de ce dossier.
- **PLU/PLUI** : Pour le PLU, le projet a été présenté en réunion publique le 21 décembre 2017 et sera soumis à l'arrêt par le Conseil Communautaire le 29 janvier prochain. Concernant le PLUI, le cabinet en charge du projet Etudes Action a été rencontré et une réunion a eu lieu avec les communes de Billom Communauté. Le zonage prévu ne conviendrait pas, conformément au tableau des surfaces constructibles. Des choix seront à faire. Les élus de VASSEL, ayant fait un énorme travail sur son PLU, auront du mal à revenir sur le projet arrêté.
- **Travaux station** : Les travaux se passent bien et avancent. Les réunions de chantier ont lieu chaque mardi à 14 h 30.
- **Cantine salle des fêtes** : Le dossier a entièrement été refait par l'architecte et redéposé par la mairie aux services concernés.

- **Assainissement Rue du Pironin** : Les riverains vont être informés des travaux réalisés prochainement dans la rue par l'entreprise SADE. Le SBA devra revoir sa tournée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 55.

Fait à VASSEL, le 1^{er} février 2018.

Le Maire,

Françoise BERNARD.